

INTERETS PROFESSIONNELS.

“ Le Montréal-Médical ” est un organe libre où chacun peut exposer ses idées, sous sa seule responsabilité. ”

MONSIEUR LE DIRECTEUR,

Contrairement au désir de la majorité des membres de la profession médicale, la législature de Québec vient d'amender notre code pour être agréable à quelques amis politiques.

La question soumise à la discussion concernait tous les étudiants en médecine inscrits dans une faculté avant 1903 n'ayant pas de diplôme de bachelier ou de brevet qui auraient reçu de par la volonté des législateurs la permission d'exercer librement leur profession dans notre province; cette première rédaction du fameux Bill Tachereau contenait des malformations congénitales qui le rendaient incapable de vivre plus de quinze jours; la seconde était un produit du bureau Parent, Tachereau & Cie, et du Bureau de nos Gouverneurs, on a fait une loi bureaucrate, nos gouverneurs n'ont pas été consultés et on a cru bon de compromettre notre collège, car on a fait un compromis.

Le 30 septembre 1903, à une réunion de notre Collège de médecins et chirurgiens, on a proposé qu'une licence soit octroyée à messieurs les étudiants en médecine Desmarais et Dufresne, bacheliers ès-lettres, s'ils subissaient avec succès leurs examens sur les sciences et qu'ils soient porteurs d'un diplôme de docteur en médecine. Cette motion fut rejetée, et hier à Québec par un compromis, dit-on, elle fut acceptée et elle a maintenant force de loi pour tous les étudiants inscrits avant le premier novembre 1903. Je crois, M. le Directeur, que ces compromis sont compromettants, qu'a-t-on reçu en retour des concessions faites ?

Notre Collège a demandé à messieurs les députés de voter en faveur d'une cinquième année d'études médicales. Ces messieurs ont répondu qu'ils connaissaient mieux que lui les besoins de notre profession et ont voté contre ce projet de loi de M. le docteur Pelletier.

Si, au lendemain d'une résolution de notre Collège, la Chambre des députés déclare que ces décisions sont nulles et sans effet, quelle est l'utilité de notre Collège ?

En faisant par *compromis* l'abandon de nos pouvoirs l'on a